

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2019_7_4

L' an deux mille dix neuf , le mardi 03 décembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 7

Date de convocation du : 26 Novembre 2019

Présents : 5

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur CHAMBRE Damien

Votants : 5

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas

Objet : Travaux
d'effacement des réseaux à
Aussac - Biens
amortissables

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'effacement des réseaux de la Traverse d'Aussac imputés au compte 204 "Subventions d'équipement versées" font l'objet d'amortissement, conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, qui constituent des dépenses obligatoires pour les communes.

Monsieur le Maire propose d'amortir les travaux d'effacement des réseaux pour la Traverse d'Aussac sur une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'amortir les travaux d'effacement des réseaux d'Aussac pour une durée de 10 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 03/12/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot